

Le Numéro 5 Centimes

LA DÉPÊCHE

Le Numéro 5 Centimes

Journal de la Démocratie du Midi

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Rue d'Alsace-Lorraine, Toulouse

INSERIONS (Annonces (la ligne) » 60 | Faits divers (la ligne) 2 »
Reclames — 1 » | Chroniques locales... 3 »
Sont reçues exclusivement à l'Agence Havas, 47, rue d'Alsace-Lorraine et aux bureaux du journal.

TOULOUSE, 23 AVRIL 1882

DARWIN

Il y a quelques jours, nous recevions la douloureuse nouvelle de la mort de Darwin, le célèbre naturaliste anglais.

C'est une des plus grandes intelligences du siècle qui disparaît.

Charles Darwin était né le 12 février 1809, à Shrewsbury.

Après avoir suivi les écoles élémentaires de cette ville, il alla, en 1825, à l'Université d'Edimbourg et acheva ses études à Cambridge. Il partit en 1831 avec le capitaine Fitzroy, pour un voyage d'exploration, et visita le Brésil, le détroit de Magellan, les côtes ouest de l'Amérique du Sud, les îles de l'Océan Pacifique, et entra en Angleterre au mois d'octobre 1836, après une navigation de cinq années. Pendant ce voyage, il avait amassé les matériaux de plusieurs des ouvrages qu'il a publiés successivement plus tard et qu'il ouvrit un si large champ d'observations à l'histoire naturelle, élargi l'horizon de la philosophie et donné aux hypothèses sur l'origine des mondes une base toute scientifique.

Les premiers résultats de son voyage parurent dans l'ouvrage intitulé : *Zoologie du voyage de Beagle*, puis dans le *Journal de recherches sur l'histoire naturelle de la géologie*. C'est en 1859 que Darwin publia l'ouvrage qui a soulevé tant de controverses : *De l'origine des espèces par voie de sélection naturelle*, ouvrage qui a été traduit dans toutes les langues et a provoqué la publication de monceaux de livres, pour ou contre.

Darwin venait de bouleverser les classifications admises jusqu'alors en histoire naturelle. Les faits constatés par lui sur les plantes et les animaux lui permettaient d'affirmer qu'ils dérivent tous d'un petit nombre de formes primitives, peut-être d'une forme unique, et que les transformations successives subies par tous les êtres proviennent des nécessités du milieu où ils ont vécu, de leurs moyens d'existence, enfin de circonstances de temps et de lieu. C'est dans la « lutte pour l'existence » que les êtres sont devenus ce que nous les voyons aujourd'hui.

Les conclusions que Darwin n'a pas voulu tirer de ses théories, d'autres les ont tirées. Dans ce système, la création de l'homme, telle que la Bible nous la raconte, n'est plus qu'une fable poétique. On comprend donc les colères qu'ont suscitées les théories de Darwin dans l'évangélique Angleterre.

En France, la polémique a été également fort vive, surtout à l'époque où fut posée la candidature de Darwin au titre de correspondant de l'Académie des sciences. Deux fois, en 1872 et en 1873, cette candidature, pour la section de zoologie, fut repoussée. Enfin, le 5 août 1878, il fut élu, mais pour la section de botanique seulement. La presse catholique n'en fulmina pas moins contre ce scandale.

Darwin a encore publié bien d'autres ouvrages d'une très grande valeur et qui contiennent le développement de son système, notamment la *Variation des animaux et des plantes par l'effet de la domestication*; — la *Descendance de l'homme et la sélection sexuelle*; — *L'Expression des émotions chez les hommes et chez les animaux*, etc., etc.

La théorie de Darwin, uniquement basée sur des faits, a été pour bien des hommes,

toujours à la recherche d'une solution sur le grand mystère de la nature, cette théorie a été un trait de lumière, le flambeau qui apparait tout à coup dans une nuit obscure.

Avant Darwin, le philosophe Lamarck avait exposé cette théorie; mais sa démonstration ne reposait que sur une argumentation sans donnée précise; Darwin, le premier, a fourni les éléments réels de cette démonstration. On doit donc regarder le savant naturaliste anglais comme le vrai père de l'athéisme scientifique.

TELEGRAMMES

Par fil spécial

NOUVELLES DU JOUR

Paris, 22 avril, 9 h. 15, s.

Administration de la Tunisie

Ce matin, le conseil des ministres, présidé par M. Grévy, a approuvé un décret qui a été signé et en vertu duquel les divers services administratifs de la Tunisie sont rattachés aux départements ministériels compétents.

Le ministre résident à Tunis correspondra directement avec les ministres; mais, au point de vue international et diplomatique, toutes les affaires seront soumises au président du conseil.

La réorganisation complète ne sera entreprise qu'après la réception du rapport de M. Cambon. Ce rapport est en route.

Projets en Préparation

Le garde des sceaux prépare la création de tribunaux mixtes.

Le ministre de l'instruction publique prépare un projet d'écoles primaires et professionnelles.

L'organisation financière et militaire est également à l'étude.

Les Délits Pornographiques

Le président a signé le projet de loi modifiant l'article 380 du Code pénal, pour le rendre applicable aux délits pornographiques.

La Mairie de Paris

Les conférences vont commencer entre le préfet de la Seine et le ministre de l'intérieur.

M. de Freycinet a promis au conseil municipal de Paris de déposer un projet de loi sur la mairie de Paris, aussitôt après la rentrée, sauf à modifier le projet Floquet.

Les Sociétés Financières

La commission chargée de modifier la loi de 1867 sur les Sociétés, s'est réunie aujourd'hui, sous la présidence de M. Bozérian, sénateur.

Elle a réglé la publicité à donner comme garanties aux actionnaires.

Ouvriers Français et Italiens

Une rixe a failli éclater entre ouvriers français et italiens travaillant au canal de Tancarville.

Le parquet et le sous-préfet de Havre ont empêché le désordre.

Mouvement Administratif

Le mouvement administratif sera publié avant la rentrée.

Il se confirme que le préfet de la Haute-Garonne ira dans la Seine-Inférieure, et qu'il sera remplacé par le secrétaire général de la préfecture du Rhône.

Le Général Boulanger

Le général Boulanger entrera en fonctions lundi, comme directeur de l'infanterie au ministère de la guerre.

Au Palais-Bourbon

M. de Jolly, architecte du Palais-Bourbon, a remis au président de la Chambre le plan d'une nouvelle salle que l'on édifierait dans la cour.

Dans la tribune de la presse, vingt-quatre places nouvelles sont accordées aux journaux de Paris et douze à ceux de l'étranger.

Mise en Liberté de Taïeb-Bey

La réconciliation est complète entre le bey et son frère, Si-Taïeb.

Celui-ci s'est engagé par lettre à reconnaître l'état de choses actuel et l'ordre de succession au trône.

Il se conformera aux ordres du bey, n'intriguera pas, ne sortira pas de la régence et éloignera de sa personne tout serviteur qui semblera suspect.

C'est M. Cambon qui a obtenu cette réconciliation à laquelle il a travaillé depuis son arrivée.

Réorganisation de la Tunisie

Le gouvernement s'occupe activement de la réorganisation de la Tunisie, au triple point de vue administratif, militaire et financier.

Vous avez vu plus haut que le conseil des ministres a réglé aujourd'hui, par un décret, les rapports que les divers membres du cabinet auront directement avec notre représentant à Tunis pour les affaires de leurs départements respectifs.

Ce décret est en quelque sorte la préface de la réorganisation en voie d'élaboration. A ce propos, nous devons dissiper une confusion qui s'est produite dans certains journaux, qui paraissent croire que les Chambres seront appelées à adopter ou repousser les plans de réorganisation de la Tunisie.

Rien de semblable ne doit avoir lieu. Assurément, le Parlement a le droit de contrôle sur la conduite du ministre en Tunisie, comme sur tous les autres actes du gouvernement, mais son action, dans ce cas particulier, ne doit pas s'exercer par la voie de discussion des projets de loi.

En un mot, les Chambres n'auront pas à légiférer pour la Tunisie qui n'est pas terre française. Elles pourront intervenir par voie

Enseignement Primaire & les Evêques

Le cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen, vient, à son tour, de lancer une pastorale « à l'occasion de la dernière sur l'instruction primaire ». Le prélat grand commence, bien entendu, par protester contre l'atteinte portée à la liberté des pères de famille, puis, sa douleur exhaussée, il lui échappe un aveu assez ingénu. Sans doute, dit-il, les parents peuvent, là où il existe une école libre, y envoyer leurs enfants.

Mais, ajoute le prélat, la tenue de ces écoles devient très difficile à cause des conditions exigées des instituteurs et des institutrices libres pour qu'ils puissent exercer. M. de Bonnechose préférerait certainement le bon temps, récent encore, où la simple lettre d'obédience suffisait pour empêcher la jeunesse.

L'archevêque de Rouen semble avoir eu pour but principal d'organiser contre les instituteurs une surveillance tracassière de la part des parents. C'est un véritable espionnage qu'il veut faire exercer, espionnage des enfants serviront de surveillants et agents. Ceux-ci devront, en effet, pour complaire à M. le cardinal, rapporter à ses parents tout ce qu'ils voient et ce qu'ils entendent dans l'école.

Nous n'inventons pas cette incroyable phrase, nous l'extrayons du document archiepiscopal. On voit d'ici où peut mener ce système de suspicion et de délations organisées. C'est la guerre ouverte entre les familles cléricales et l'instituteur indépendant.

Mais M. de Bonnechose va plus loin. Si les rapports des enfants, si la surveillance des parents font découvrir quelque bric-à-brac antireligieux, oh! alors, l'instituteur qui aura le premier désobéi à la loi. Qu'on retire vite les enfants de l'école de perdition, et tant pis s'il n'y a pas école libre dans la localité, tant pis si sa rencontre les rigueurs de la loi pénale.

M. de Bonnechose déclare même qu'agir ainsi n'est pas désobéir à cette loi. C'est le lapin, c'est-à-dire l'instituteur, qui aura commencé. Voilà d'étranges conclusions, basées sur une interprétation bien fantaisiste. Les évêques français veulent mettre, comme on dit, des bâtons dans les roues et s'efforcer de justifier cette fameuse assertion que la loi ne sera pas appliquée. Nous espérons bien que les instituteurs ne se laisseront pas intimider par les menaces du cardinal-archevêque de Rouen et que le gouvernement saura les soutenir énergiquement.

FEUILLETON

LES

DEUX BERCEAUX

PAR EMILE RICHEBOURG

DEUXIEME PARTIE

LA TACHE ROUGE

XI

LA MÈRE ET LE FILS

Elle ne douta pas que cet individu, qui se disait Pierre Ricard, ne fût Pierre Ricard lui-même. Une nouvelle lumière se fit immédiatement dans son esprit. Il devenait évident pour elle que Pierre Ricard, ayant pour complices des scélérats comme lui, n'était pas seulement coupable du vol et de l'assassinat de la rue de Lille, mais encore de la tentative de noyade du pont des Arts. Ce qu'elle éprouva pendant l'espace de quelques secondes est intraduisible. C'était ce qu'il y a de plus effroyable dans l'horreur.

N'était-ce pas encore une inconcevable et terrible fatalité qui avait mis en présence le père et le fils, inconnus l'un à l'autre, et qui-ci pour payer le crime, celui-là pour commettre?

La raison de certaines femmes, de certaines mères surtout, ne résisterait pas à de

pareils coups. Mais Louise avait l'âme forte, la raison solide; de plus, elle était soutenue par sa conscience qui lui ordonnait impérieusement de remplir la tâche qu'elle s'était imposée.

Remise de sa violente émotion, elle reprit la parole.

— Une singulière idée vient de me passer dans la tête, dit-elle. Je crois que Ramoneau est aussi l'un des auteurs du double crime de la rue de Lille.

— Oui, c'est possible, dit Louis Ricard comme se parlant à lui-même.

— Malheureux! s'écria Louise d'une voix frémissante, c'est peut-être vous qui l'avez poussé à pénétrer chez M. Blanchard pour le voler!

— Non, non, répliqua-t-il vivement: je suis innocent de cela, je vous le jure; d'ailleurs, j'ignorais absolument, ce matin encore, que M. Blanchard eût de l'argent chez lui.

Louise secoua la tête.

— Si vous n'aviez pas parlé à Ramoneau de M. Blanchard, reprit-elle, comment aurait-il su l'existence de ce vieillard aveugle, qui n'est à Paris que depuis deux mois?

— Je cherche à me souvenir, répondit Louis Ricard; oui, je crois me rappeler qu'en causant avec Ramoneau, dans la rue des Rigoles, j'ai prononcé le nom de M. Blanchard. Alors... Oh! maintenant, je me souviens de cela parfaitement, le visage de Ramoneau s'anima, et ses yeux pétillèrent. Surpris de son air singulier, je lui ai demandé s'il connaissait M. Blanchard. « Non, m'a-t-il répondu; mais j'ai entendu parler de lui et de son fils que les Prussiens ont fusillé; il est aveugle, et il a avec lui sa petite-fille. »

Louise était suffisamment instruite, car il lui importait peu, pour le moment, de savoir comment Pierre Ricard ou Ramoneau avait pu savoir que M. Blanchard possédait chez lui des valeurs assez importantes.

— C'est bien, dit-elle à son fils; je n'ai plus rien à vous demander. Maintenant, voici mes ordres: demain matin, avant le réveil de Mme la comtesse et de M. le comte, vous quitterez l'hôtel de Lucerolle pour n'y plus rentrer jamais!

Il bondit sur ses jambes.

— Quoi, s'écria-t-il, vous voulez!...

Louise se leva à son tour, et marchant vers lui:

— Je veux, prononça-t-elle d'une voix lente et rude, je veux que vous disparaissiez et qu'on n'entende plus parler de vous. Je veux que dans trois jours, vous entendez bien, Louis Ricard, que dans trois jours vous ne soyez plus en France. Vous irez où vous voudrez, mais le plus loin sera le meilleur pour vous. Vous tâcherez, s'il en est temps encore, de vous repentir et de mériter la clémence du ciel. Voilà ce que la malheureuse femme qui vous a mis au monde a décidé.

Le misérable s'était ployé en deux comme foudroyé. Mais il se redressa brusquement, et, défiant sa mère du regard:

— Non, non, s'écria-t-il d'une voix rauque, non, je ne partirai pas!

Ses yeux s'arrêtaient sur une magnifique panoplie composée d'armes très rares et se remplirent aussitôt de lueurs sombres.

Quelle était sa pensée? Venait-il de songer au suicide? Non. Plus criminel encore, il avait eu l'horrible tentation de poignarder sa mère. Heureusement, ce n'était qu'une tentation. Mais ce fut moins la

frayeur du crime que son inutilité qu'il arrêta. De quelque côté qu'il envisageât sa situation, il se voyait irrémédiablement perdu.

Il eut un geste et un regard désespérés.

— Vous avez à choisir, lui dit froidement Louise: vous quitterez la France ou vous irez au bain!

Alors il eut une nouvelle audace, celle de jouer la comédie du désespoir et du repentir. Lui! si fier, si arrogant, il s'humilia. Il implora, il supplia, espérant pouvoir réveiller la tendresse de sa mère. Quand il eut fini, elle répondit:

— Je vous ai dit que j'étais sans pitié; rien ne peut me faire changer de volonté. Vous partirez parce qu'il le faut pour la tranquillité de la famille de Lucerolle.

— Mais, c'est impossible! s'écria-t-il; je ne puis partir, je suis sans argent!

— Je vous ferai don de tout ce que je possède. Depuis que vous êtes au monde, j'ai toujours été en service; j'ai peu dépensé et j'ai beaucoup économisé. Ma petite fortune se monte à quarante mille francs. Avec cela, sur n'importe quel coin de terre, vous pourrez vivre en travaillant. Vous êtes instruit, si vous pouvez régler votre conduite et vaincre votre paresse, vous embrasserez une profession et vous vous tirerez d'affaire.

— Jusqu'à lundi ou mardi au plus tard, vous vous logerez où il vous plaira d'aller; lundi matin, vous me ferez savoir votre adresse, et je vous enverrai ou vous porterai moi-même les quarante mille francs en billets de banque. Surtout, gardez-vous d'oublier que vous ne devez plus être à Paris mercredi prochain.

— C'est tout ce que j'avais à vous dire, acheva Louise; je vous laisse à vos réflexions.